

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Culture

## **Arrêté du 31 mars 2026 portant renouvellement de classement du conservatoire Edgar Varèse de Gennevilliers en conservatoire à rayonnement départemental**

**La ministre de la Culture,**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.216-2, R 461-1 à R. 461-7 ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2023 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique ;

Vu la demande de Gennevilliers en date du 28 mai 2024 ;

Vu l'avis de l'inspection de la création artistique en date du 23 février 2026 ;

### **ARRÊTE**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Le conservatoire Edgar Varèse de Gennevilliers, sis 177 avenue Gabriel Péri, 92230 Gennevilliers, est classé en **conservatoire à rayonnement départemental** dans **les spécialités musique et danse** pour une durée de 7 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

#### **Article 2**

La directrice générale de la démocratie culturelle, des enseignements et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin Officiel du ministère de la Culture.

Fait à Paris, le 31 mars 2026

Pour la ministre et par délégation,  
Pour la directrice générale de la démocratie culturelle, des enseignements et de la recherche et par délégation,

Anne NOUGUIER

Adjointe à la Sous-direction des enseignements spécialisés, de l'enseignement supérieur et de la recherche de la création artistique